

Charte coworking Grand Lyon

Le **coworking** peut se définir comme une communauté de personnes et d'organisations qui partagent plus qu'un espace et des outils de travail : des échanges, des liens, des projets, accélérateurs d'innovations.

Coworking Grand Lyon a pour mission de rassembler la communauté de toutes celles et ceux qui s'impliquent dans le développement du coworking sur le territoire du Grand Lyon.

Au-delà de leur singularité, ces acteurs citoyens se caractérisent par 4 valeurs communes :

Partage
Bienveillance
Transparence
Egalité

Préambule : Les membres du collectif s'engagent à agir en confiance, dans une approche loyale et non concurrentielle entre espaces.

Ces valeurs se déclinent à travers 12 engagements

Critères nouveaux membres et membres actuels :

1. Mutualiser un espace de travail d'une superficie minimum de 80 m2 comprenant à minima une salle de réunion, des outils mutualisés, un espace de convivialité dans lequel se trouve un espace adapté à des repas partagés, afin de mettre à disposition un cadre de travail et de partage qui facilite à la fois les collaborations et la convivialité
2. Organiser au moins 15 ateliers participatifs et des événements pour les coworkers chaque année
3. Accueillir au minimum 10 membres actifs par mois (objectif à 6 mois pour les nouveaux entrants)
4. Proposer un contexte ouvert et incitatif d'implication des coworkers dans la gouvernance de l'espace de coworking
5. Cultiver une diversité dans les structures accueillies en veillant à ce que les salariés d'une entité ne représentent pas plus de 25% des coworkers
6. Valoriser à travers différents outils de communication les projets, compétences, savoir-faire et identités des coworkers
7. Proposer au moins une formule souple permettant de venir « à la carte », sans engagement de durée
8. Proposer un tarif journalier pour l'espace de coworking et ses services associés inférieur à 40 euros HT
9. Mettre à disposition des coworkers, dans une logique de transparence, un rapport d'activité comprenant à minima le nombre d'adhérents, le chiffre d'affaires et la répartition des dépenses

Critères membres actuels du collectif :

10. Être acteur au sein du collectif Coworking Grand Lyon en participant aux réunions
11. Co-organiser entre membres actifs du collectif au moins 2 événements par an, ouverts aux coworkers des espaces ainsi qu'à des personnes externes
12. Afficher la charte Coworking Grand Lyon dans l'espace de coworking

Soutenu par :

Signature du représentant

Date